



MAIRIE DE TREGUNC

RENOVATION DE LA CHAPELLE DE KERVEN

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny - HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Valérie VOISIN à Rachel FLOCH ROUDAUT
- Sylvie VERGOS à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Absent :

- Yoann GUYON

Date de convocation : 22 mai 2018

Paul DADEN est nommé secrétaire de séance

Madame RIVIERE, Adjointe au Maire, indique que la commune projette de réhabiliter la chapelle de Kerven.

Il s'agit d'un bâtiment inscrit au répertoire des monuments historiques, datant des 16^{ème} et 17^{ème} siècles, ce qui lui confère un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

Pour mener cette réhabilitation, la commune recherchera des contributeurs publics et privés au moyen, notamment, du financement participatif.

Travaux

Un diagnostic réalisé en 2012 avait évalué le coût de travaux à environ 377 000 € HT soit 450 000 € TTC, ce montant a été actualisé le portant à 390 000 € HT.

Il s'agira de reprendre la couverture, la charpente et les lambris intérieurs et de procéder au remplacement des sablières et des corniches sur trois travées.

Les travaux devront être pilotés par un architecte, agréé par les bâtiments de France.

Usages

Chaque année, sont organisées sur le site de la chapelle de Kerven un pardon, un repas et des concerts.

Située sur le tracé de chemins de randonnées fréquentés et appréciés des marcheurs, elle fait l'objet d'un réel attachement de la part de la population et suscite même l'intérêt du cinéma puisqu'elle a été identifiée pour le tournage d'un long métrage.

Financement

La commune, propriétaire des lieux, pilotera le projet et les travaux et prendra en charge une partie du financement.

En effet, pour mener à bien ce projet, la commune lancera une souscription publique afin de solliciter différents contributeurs ainsi que des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental du Finistère et de la Communauté d'Agglomération.

Dans cette démarche, elle sera accompagnée par une ou plusieurs associations qui seront chargées de mener différentes actions et animations autour du projet et de susciter les contributions ainsi que par la fondation du patrimoine qui percevra les fonds, les restituera à la commune et établira les bons de souscription.

Une convention, dont le projet est joint à la présente délibération, sera établie entre la commune, la ou les associations et la fondation du patrimoine.

Chaque donateur pourra bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur d'environ 60 % de son don (pour une donation effectuée auprès de la fondation du patrimoine).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :



Plan de financement prévisionnel de l'opération globale "rénovation de la chapelle de Kerven"

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
Maîtrise d'œuvre, dépôt PC	43 000 €	Etat - DRAC	78 000 €	20,00%
<i>dont contrôle technique</i>		Région Bretagne	78 000 €	20,00%
<i>dont mission SPS</i>		Conseil départemental du Finistère	78 000 €	20,00%
<i>dont diagnostic amiante avant travaux</i>		Concarneau Cornouaille Agglomération	78 000 €	20,00%
Travaux	347 000 €	Fonds de concours		
<i>dont gros œuvre</i>	150 000 €	Autofinancement	78 000 €	20,00%
<i>dont traitement des bois</i>	15 000 €			
<i>dont charpente</i>	115 000 €			
<i>dont couverture</i>	41 000 €			
<i>dont menuiserie bois</i>	3 000 €			
<i>dont polychromie</i>	23 000 €			
TOTAL DEPENSES	390 000 €	TOTAL RECETTES	390 000 €	100%

Calendrier

Un marché de maîtrise d'œuvre sera lancé courant 2018 pour une mise en œuvre des travaux en 2019 et 2020.

Communication

La commune informera la population et les entreprises du projet au travers de ses supports de communication institutionnelle tels que le magazine municipal, le site internet et la page facebook.

La ou les associations communiqueront sur les animations qu'elles proposeront.

La fondation du patrimoine éditera un document de présentation qui comprendra le bulletin de souscription.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 14 mai 2018 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de rénovation de la chapelle de Kerven, son mode de financement participatif et les demandes de subvention auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bretagne, du Département du Finistère et de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 1^{er} juin 2018

LE MAIRE

Olivier BELLEC

